

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**



Département des
HAUTES-ALPES

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 8
Présents : 7

DELIBERATION N°12-2019

Séance du Mardi 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 28 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M.COSTORIER Rémi, M. Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M.ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, M.POUILLARD Pierre, Danielle BLANC.

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : Subvention aux associations

Le Maire rappelle aux membres présents que lors du vote du budget un montant global a été voté à l'article « subventions aux associations » pour un montant de 13 000 €.

Le maire propose aux membres présents de déterminer le montant à attribuer à chaque association qui a fait une demande :

Comité des fêtes	2 300 €
Comité des fêtes (feu d'artifices)	2 800 €
Aînés ruraux	150 €
Société de chasse	350 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	200 €
Association La Marelle	600 €
Association La Marelle « A Livres Perchés »	1 300 €
Société Val de Déoule	250 €
Coopérative scolaire	1 350 €
Fonds Solidarité Logement	90 €
Secours catholique	100 €
Fondation Patrimoine (Adhésion)	50 €
Croix-Rouge Française	50 €
Conseil Municipal Jeunes	500 €

ADMR (Tallard)	250€
Lutte contre le cancer	250€
APF	50€
Projet PAYS'AGES	200€

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire.

Fait et délibéré le mardi 28 mai 2019

Le Maire

Rémi COSTORIER

